

Effectif légal du Conseil Municipal : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 (15 à partir de 20h15)
Votants : 14 + 4 (15 + 3 à partir de
20h15)

L'an deux mille vingt-deux le onze avril, à 19h00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Noaillan dûment convoqué en séance ordinaire, le cinq avril 2022, sous la présidence de Madame Bernadette NOEL, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. B. NOEL, P. DECOSTER, M. CODEGA, T. PROUST, C. MARIE, G. MANTEL, T. LAVOCAT, G. DUSSILLOL, J. SANLIAS, B. VILLAIN, P. BRICOUT, C. CHARRIER, S. MILON, S. SANCHEZ-TROYAS,

Absents représentés : Mme E. BERGES (pouvoir à C. MARIE), Mme. C. DUFFIE (pouvoir à B. NOEL), V. CAPS (pouvoir à B. VILLAIN), V. PATACHON (pouvoir à S. SANCHEZ-TROYAS, arrivé à 20h15, a participé au vote du point 3)

Absents : S. ROUSSOV

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire annonce qu'elle a reçu le pouvoir de E. BERGES pour C. MARIE, de C. DUFFIE pour B. NOEL, de V. CAPS pour B. VILLAIN et de V. PATACHON pour S. SANCHEZ-TROYAS le temps de son arrivée pour assister à la séance du jour.

I. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Madame le Maire sollicite les conseillers suivants pour assurer le secrétariat de séance : MM. P. DECOSTER et J. SANLIAS, lesquels acceptent d'assurer la fonction pour la séance du jour.

II. ORDRE DU JOUR

B. NOEL	DEL20220411/014	Vote des taux
B. NOEL	DEL20220411/015	Vote du compte administratif et du compte de gestion
B. NOEL	DEL20220411/016	Vote du budget primitif
--	--	Questions diverses

1. FINANCES

1.1 Vote des taux

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter formellement les taux d'imposition relatifs à la taxe foncière sur le bâti et à la taxe foncière sur le non bâti, selon le tableau n°1259 annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 3 abstentions et 0 voix contre, décide :

- de voter les taux d'imposition suivants :
 - o Taxe foncière bâtie : 32,40 %
 - o Taxe foncière non bâtie : 49,40 %

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
Agenda
Financier

COMMUNE : 307 NOAILLAN
 ARRONDISSEMENT : 33 LANGON
 TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE LA REOLE

N° 1259 COM (1)

TAUX FDL 2022

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	839 469	31,46	883 600	277 981	32,40	286 286	108,90
Taxe foncière (non bâti).....	57 140	47,97	59 600	28 590	49,40	29 442	135,33
CFE.....				0			>>>
Totaux :				306 571		315 728	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :

MODE AYANT COUT DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de recourir à ce mode de recatégorisation des taux de référence - ou de variation différenciée

Taux de référence de 2022	31,46	Taux proportionnel (col.8 x col.10)	32,40
Produit total souhaité	315 728	Produit total souhaité	49,40
COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	1,029869	Produit total de référence (total colonne 4)	306 571

(6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			12 020	>>>	>>>	12 020

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit des taxes votées (colonne 6)	315 728	Produit des ressources fiscales indépendantes (colonne 7)	12 020	Produit total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2022	327 748
Allocations compensatrices et DCRTP	5 543	Versement FNGIR	33 889	Versement coefficient correcteur	
Total autres bases (cadre II)	12 020	Versement FNGIR	33 889	Contribution FNGIR	0
Allocations compensatrices et DCRTP	5 543	Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur	-45 116
Total autres bases (cadre II)	12 020	Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur	-45 116
Produit des taxes votées (colonne 6)	315 728	Produit des ressources fiscales indépendantes (colonne 7)	12 020	Produit total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2022	327 748

A BORDEAUX
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES
 SAMUEL BARREAU
 Le 11 MARS 2022

Le maire,
 le 11 Mars 2022

1.2 Vote du compte administratif et du compte de gestion

Mme SANCHEZ-TROYAS informe l'assemblée que M. PATACHON pour qui elle a le pouvoir, M. MILON et elle-même voteront contre tous les budgets, ne les ayant pas eus en temps et en heure. Madame le Maire prend note de cette information.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats des comptes administratifs pour l'exercice 2021 tels qu'exposés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL COMMUNE						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)
Résultats reportés		403 602.12	72 916. 90		72 916. 90	403 602.12
Opérations de l'exercice	762 346. 20	1 001 025. 43	152 727. 31	120 432. 30	915 073, 51	1 121 457, 73
TOTAUX	762 346. 20	1 404 627. 55	225 644. 21	120 432. 30	987 990. 41	1 525 059. 85
Résultats de clôture		642 281. 35	105 211, 91			537 069. 44
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		642 281. 35	105 211, 91			537 069. 44
RESULTATS DEFINITIFS		642 281. 35	105 211, 91			537 069. 44

COMPTE ANNEXE POUR LA CAISSE DES ECOLES						
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)
Résultats reportés		22 507, 06	1 108, 80			21 398, 26
Opérations de l'exercice	320 551, 16	323 823, 88		2 068, 80	320 551, 16	325 892, 68
TOTAUX	320 551, 16	346 330, 94	1 108, 80	2 068, 80	320 551, 16	347 290, 94
Résultats de clôture		25 779, 78		960		26 739, 78
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		25 779, 78		960		26 739, 78
RESULTATS DEFINITIFS		25 779, 78		960		26 739, 78

COMPTE ANNEXE POUR LA MAISON DUBERNET

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)
Résultats reportés		12 256,31	54 999, 48		54 999, 48	12 256, 31
Opérations de l'exercice	5 625, 30	220, 00	33 197, 88	31 850, 48	38 823, 18	32 070,48
TOTAUX	5 625, 30	12 476, 31	88 197, 36	31 850, 48	93 822, 66	44 326, 79
Résultats de clôture		6 851, 01	56 346, 88		49 495, 87	
Reste à réaliser				23 148, 97		23 148, 97
TOTAUX CUMULES		6 851, 01	33 197, 91		49 495, 87	23 148, 97
RESULTATS DEFINITIFS		6 851, 01	33 197, 91		26 346, 90	

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE DES EAUX / ASSAINISSEMENT

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficits (1)	Recettes ou Excédents (1)
Résultats reportés		45 849, 85	94 269, 03		94 269, 03	45 849, 85
Opérations de l'exercice	143 271, 40	210 944,97	110 294, 35	154 807, 03	253 565,75	365 752, 00
TOTAUX	143 271, 40	256 794, 82	204 563, 38	154 807, 03	347 834. 78	411 601. 85
Résultats de clôture		113 523. 42	49 756. 35			63 767. 07
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES		113 523. 42	49 756. 35			63 767. 07
RESULTATS DEFINITIFS		113 523. 42	49 756. 35			63 767. 07

Madame le Maire, conformément à la procédure, ne participe pas aux votes.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs dressés par Madame Bernadette NOEL, Maire, par 15 voix pour, 3 voix contre et 0 abstentions :

- Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs tels qu'ils ont été dressés dans

les tableaux ci-dessus

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :
 - o Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 - o Arrête les résultats définitifs tels qu'exposés ci-dessus

A l'issue de l'adoption des comptes administratifs, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption des comptes de gestion de Monsieur le receveur municipal, après s'être assuré qu'aient été repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour, 3 voix contre et 0 abstentions :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} au 31 janvier 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inachevées,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Après avoir examiné les comptes administratifs, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
-----------------------------------------------	-------

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	72 916,90
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	403 602,12

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	32 295,01
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	238 679,23

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	105 211,91
-------------------------------------------------------------------------------	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	105 211,91
--------------------------------------------------------	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	537 069,44
----------------------------------------------------------------	------------



Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
-----------------------------------------------	-------

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	54 999,48
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	12 256,31

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	1 347,40
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	5 405,30

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	23 148,97

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	33 197,91
-------------------------------------------------------------------------------	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	6 851,01
--------------------------------------------------------	----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00
----------------------------------------------------------------	------



Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
-----------------------------------------------	-------

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	94 269,03
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	45 849,85

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	44 512,68
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	67 673,57

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	49 756,35
-------------------------------------------------------------------------------	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	49 756,35
--------------------------------------------------------	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	63 767,07
----------------------------------------------------------------	-----------



Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
-----------------------------------------------	-------

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	1 108,80
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	22 507,06

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	2 068,80
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	3 272,72

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
-------------------------------------------------------------------------------	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
--------------------------------------------------------	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	25 779,78
----------------------------------------------------------------	-----------



1.3 Vote du budget primitif

Madame le Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2022 préparé par la commission budget :

- Budget annexe Maison Dubernet

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses

Section d'exploitation :	30 000,00 €
Section d'investissement :	59 346,88 €

- Budget annexe Caisse des écoles

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses

Section d'exploitation :	327 779,78 €
Section d'investissement :	960,00 €

- Budget autonome assainissement

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses

Section d'exploitation :	255 477,85 €
Section d'investissement :	230 409,71 €

- Commune

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES en Euros

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	187 750,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	343 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	476 600,00
66	CHARGES FINANCIERES	9 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	62 288,44
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	230 000,00
042	OPERATION D'ORDRE	2 556,00

DEPENSES DE L'EXERCICE **1 362 194,44**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES en Euros

70	PRODUITS DES SERVICES	59 500,00
73	IMPOTS ET TAXES	325 000,00
74	DOTATIONS, PARTICIPATIONS	410 625,00
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	30 000,00
77	PRODUITS EXEPTIONNELS	0,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 000,00
002	EXCEDENT	537 069,44
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT	0,00

RECETTES DE L'EXERCICE **1 362 194,44**

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES en Euros

001	Déficit reporté	105 211,91
20	immobilisations incorporelles	50 000,00
21	immobilisations corporelles	21 000,00
23	immobilisations en cours	252 556,00
16	emprunts	85 000,00

Total DEPENSES **517 767,91**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES en Euros

021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	278 000,00
10	F.C.T.V.A	155 211,91
13	SUBVENTIONS EQUIPEMENT	22 000,00
024	PRODUIT DES CESSIONS/CAUTION	60 000,00
040	opérations d'ordre de transfert	2 556,00
001	solde d'exécution	72 916,90

Madame le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques. Mme SANCHEZ-TROYAS demande pourquoi le budget de la cantine est porté de 67 à 75 000 € alors qu'une fermeture de classe est prévue et qu'il y aurait donc moins d'enfants à la cantine. Madame le Maire répond que le budget prévoit une hausse des coûts des fournitures repas liée à l'application de la loi Egalim qui prévoit notamment un recours aux produits bio et aux producteurs locaux.

M. MILON demande s'il y a des subventions de l'Etat pour l'application de la loi Egalim. Madame le Maire répond que oui, le dossier a déjà été réalisé pour avoir un financement sur l'achat du matériel cantine (frigo, vitrine etc.).

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en commission du CIAS il a été informé que la CdC pourrait envisager d'arrêter le portage des repas à domicile en raison du coût de fonctionnement du service trop élevé. Elle informe que si c'est le cas, Mme MARIE mènerait alors une étude pour assurer le portage à l'échelle communale. Mme SANCHEZ-TROYAS précise qu'elle souhaite être associée à l'équipe de réflexion sur ce projet.

Madame le Maire informe l'assemblée que les budgets ont été communiqués en retard en raison des problèmes de fonctionnement liés à la réorganisation des services au niveau de la perception, avec le transfert des budgets de la trésorerie de Bazas vers celle de La Réole. Certaines communes ont connu les mêmes retards.

20h15 : arrivée de M. PATACHON durant les échanges. Il participe aux votes en présentiel.

Suite aux échanges et à l'exposé des budgets annexes et du budget de la commune, Le Conseil Municipal procède au vote du budget. Le conseil Municipal, à 15 voix pour, 3 voix contre et 0 abstentions, adopte les budgets 2022 tels que présentés par Madame le Maire.

2. QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu un mail de Mme Josiane MOURA, fille de Madame Raymonde RICARD habitant la ruelle du calvaire, qui a fêté récemment ses 100 ans. A ce titre, plusieurs membres du Conseil Municipal ont reçu ce mail.

Madame le Maire reprend l'historique des échanges avec Mme MOURA. Elle rappelle qu'en février 2021, M. SANLIAS et Mme CHARRIER s'étaient rendus à son domicile pour une visite de courtoisie et pour réaliser un portrait dans le journal du *P'tit Noaillannais*. Mme MOURA s'est plaint auprès de Madame le Maire de la mise en danger de la santé de sa mère en période de COVID, alors que les précautions nécessaires avaient été prises lors de cette visite. Seul le masque avait été enlevé au moment de l'apéritif. Monsieur le Sous-Préfet avait été alerté par Mme MOURA, qui n'a pas donné de suite.

Mme MOURA s'est également plaint que lors de la campagne de vaccination, rien n'était organisé au niveau de la mairie, il n'y avait aucune méthode pour permettre d'accompagner les seniors dans la démarche de vaccination.

Enfin, lors de l'anniversaire, comme pour tous les anniversaires, le CCAS a l'habitude de visiter des seniors et de donner une carte de vœux avec un petit présent. Mme RICARD a donc reçu la visite de Madame le Maire et de Mme MARIE, a reçu une carte de vœux et une boîte de gâteaux. Cela a été très mal reçu par Mme MOURA qui a donc écrit à Madame le Maire et souhaitait que son message soit diffusé auprès de l'ensemble des conseillers. Elle manifeste son mécontentement, le désintéressement des élus à l'égard de sa mère, noaillannaise pure souche qui fête son centenaire, ce qui constitue un événement qui aurait mérité un peu plus qu'une simple visite et une boîte de gâteaux.

Madame le Maire précise qu'un autre administré a fêté son centenaire récemment, et que le

CCAS, en réunion, avait décidé de l'organisation d'une fête commune à laquelle seraient conviées Mme RICARD et sa fille Mme MOURA. Cependant, compte-tenu des circonstances et du mail dont les conseillers ont été destinataires, Madame le Maire pose la question de savoir si Mme RICARD doit être invitée ou non. M. PATACHON répond que dans la mesure où il s'agit d'une décision du CCAS, le Conseil Municipal n'a pas à revenir dessus. Il est convenu que l'invitation à cette fête sera maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, Madame le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 21h00.

